

Liste d'aptitude PE
Circulaire académique
du 27/01/2009
Inscriptions sur I-prof
du 20/03 au 06/04.

Admission à la retraite
La circulaire est arrivée dans
les écoles
Retour des demandes pour
le 31 mai 2009

AG de secteurs
jeudi 19 mars ou les
jours précédents (voir
site).

CAPD du 17 mars
Candidats au stage CAPA-SH
Personnels des RASED
Conseil syndical
Mercredi 18 mars à 12 h 30
à la section
12 rue de la Tourette.

snuipp rhône

n° 22 - 13/03/2009
prix : 0,15 €

informations

Manifestation interprofessionnelle Jeudi 19 mars à 10 h

à l'appel de :

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU,
Solidaires, UNSA

de Grange Blanche à Bellecour

Rendez-vous cortège FSU

place d'Arsonval (Grange Blanche)

Pensez à nous transmettre le nombre de grévistes
dans votre école :

http://69.snuipp.fr/greve_19_03/greve.html

Modèle de lettre aux parents sur le site

A Villefranche

Manifestation à 10 h 30

place de la Libération

CGT CFDT FSU

édito

De la maternelle à l'université

Avec 60 000 manifestants partout en France mercredi 11 mars, le mouvement en faveur d'une vraie école pour tous continue de mobiliser parents, étudiants, enseignants de la maternelle à l'université. 25000 manifestants à Paris, 4 000 à Lyon... Après les mobilisations réussies du 10 mars dans de nombreuses écoles (réunions, nuits des écoles, manifestations...), ces manifestations importantes ont posé une nouvelle fois les questions de la formation des enseignants, des RASED, de la maternelle, des suppressions de postes dans l'EN... Ce que nous ferons de manière plus massive encore le 19 mars lors de la grève interprofessionnelle et la grande manifestation (RDV à 10H Place d'Arsonval).

Nous avons fait bouger les lignes idéologiques en infléchissant le discours ministériel sur les RASED ou la maternelle...

En matière de carte scolaire, les projets apocalyptiques de fermetures ou de 64 suppressions sèches de postes RASED ont été rejetés, en même temps que leur concepteur !

Reste la mère de toutes les batailles : abattre le dogme libéral de casse des services publics et de non-recrutement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite. **C'est le 19 mars qu'elle se joue.**

Bernard BAGAGGIA
Secrétaire départemental adjoint



Mouvement 2009

Le SNUipp s'est adressé à l'IA pour connaître, avant la CAPD du 17 mars, les critères qui conduisent aux fermetures et à la sédentarisation des postes RASED. Voir le courrier sur le lien suivant : http://69.snuipp.fr/IMG/pdf/AR-M236_20090310_135507.pdf

Permanences Mouvement

Consulter les dates et secteurs sur le site du SNUipp. Les lieux indiqués sont indicatifs, vous pouvez bien entendu vous rendre à la permanence de votre choix.



Sommaire

page 1

Édito

Manifestation du 19 mars

page 2

Mouvement 2009

Permanences mouvement

Le SNU reçu à l'IA

Service minimum d'accueil

Consignes de grève

Le SNUipp reçu à l'IA : 2 h 30 pour rien !!

A l'issue de la manifestation qui a réuni près de 5000 personnes mercredi 11 mars à Lyon, le SNUipp 69 a été reçu par les deux inspecteurs d'académie adjoints (la nouvelle Inspectrice d'académie prend officiellement ses fonctions ce vendredi 13 mars). Après avoir rappelé nos revendications et notre opposition aux mesures Darcos, la délégation a abordé les points départementaux qui aggravent les décisions ministérielles et notamment la question des RASED, des postes REP supprimés et des temps partiels bloqués. Pour seule réponse, nous avons entendu un discours langue de bois (reprenant les discours ministériels entre autres) et des tentatives de négociation au cas par cas autant sur les RASED que sur les postes REP.

Résultat final : l'administration nous a assurés qu'elle était très sensibilisée aux problèmes soulevés ! On ne lui demande pas d'être sensibilisée mais d'agir en conséquence ... Force est de constater que c'est l'inertie et les manœuvres qui prévalent à l'intérêt des élèves et des écoles. Seul point positif, la délégation du SNUipp a permis à un représentant des désobéisseurs du Rhône de s'exprimer en son sein et de remettre aux IA, les plus de 200 lettres des désobéisseurs du département et des centaines de lettres de soutien (l'IA avait refusé d'accéder à leur demande d'entrevue faite pour le même jour ...).

Service minimum d'accueil

Le ministre de l'éducation nationale, a annoncé aux associations d'élus locaux qu'il faciliterait la mise en oeuvre du service minimum d'accueil en demandant aux directeurs d'école de recenser les familles susceptibles de faire appel au service minimum d'accueil en cas de grève. Cette nouvelle disposition confirme que le droit d'accueil est dans les faits inapplicable par les municipalités dans des conditions suffisantes d'encadrement et de responsabilité. Le SNUipp dénonce une nouvelle charge de travail pour les directeurs et condamne une méthode qui vise à leur faire porter la responsabilité de la mise en oeuvre du SMA en dehors de toute disposition législative. En effet, les dispositions légales prévoient une déclaration individuelle préalable 48 h avant le jour de la grève et la transmission de leur nombre aux maires et en aucun cas le nombre d'élèves concernés. Le directeur ne peut donc connaître ni le nombre d'enseignants grévistes de l'école, ni le nombre d'élèves concernés.

De plus, les résultats de cette enquête seraient très peu fiables :

- Comment une famille peut-elle savoir dans l'absolu si elle a besoin d'un mode de garde ?
- Que se passera-t-il si une famille conduit son élève à l'école malgré une réponse négative au questionnaire ?
- Que se passera-t-il pour les enfants des familles qui ne répondront pas à l'enquête ?

L'urgence n'est pas à l'organisation d'un service minimum d'accueil a minima, mais d'un service maximum d'éducation qui vise à la réussite de tous les élèves. Le ministre de l'éducation nationale répondra-t-il aux attentes des enseignants lors de la négociation préalable à la journée de grève du 19 mars aux revendications des enseignants des écoles ? Dans l'attente, le SNUipp appelle les enseignants des écoles à participer massivement à la journée de grève du 19 mars.

Dernière minute : l'IA intérimaire du Rhône qui souhaite vraiment la mise en place de ce SMA dans le département, vient d'écrire aux principaux de collèges afin d'obtenir des listes d'assistants d'éducation ou d'EVS disponibles le 19 mars et qui seraient prêts à travailler pour les municipalités ce jour là.

Consignes de grève

Qui peut faire grève ?

Tout le monde : enseignants et non enseignants.

- Assistants d'éducation, EVS non- grévistes ?

Ils ne doivent pas se substituer aux enseignants grévistes. Si tous les enseignants sont en grève, ils prennent contact avec le collègue employeur.

- Avant la grève :

Déclaration d'intention préalable à faire parvenir à l'IEN avant lundi soir (heure de fin des cours) Modèle : <http://69.snuipp.fr/spip.php?article573>

Les grévistes informent le directeur et tous ceux qui sont concernés par l'organisation d'une activité à laquelle eux ou leurs élèves participent (cantine, étude, transport scolaire, piscine ...). Les familles sont prévenues par écrit dès que possible.

- S'il y a des non-grévistes, l'accueil et la surveillance des élèves leur incombent. Les directeurs grévistes afficheront un tableau de service (accueil, récréation et, le cas échéant, cantine, garderie, étude). Le faire émarger par les intéressés. Si le PE2 est le seul non-gréviste : prévenir l'IEN. La plupart du temps, le PE2

2 fera son service à l'IUFM.

- Si tous les maîtres sont grévistes : apposer une affiche annonçant "Ecole en grève, pas de classe".

Si c'est le cas, ajouter "ni cantine, ni étude".

Prévenir le Maire. Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que les adjoints grévistes, n'est tenu de surveiller les élèves ni d'être sur place.

- **Pendant la grève :** aucune communication ne sera faite à l'extérieur (R.G. - police - Inspection...) sur la situation dans l'école (nombre et identité des grévistes, etc ...). Ne pas répondre aux sondages, même de l'administration.

Par contre, chaque école fera connaître aux représentants syndicaux le nombre et le pourcentage de grévistes. En cas de problème (intimidation, incident), prévenir immédiatement la section départementale.

- **Après la grève :** pour les retenues de salaires, il appartient à l'Administration de faire la preuve de la participation à la grève. Les directeurs n'ont à accomplir aucune tâche particulière à ce sujet, sinon transmettre les documents de l'Administration aux intéressés, ils ne certifient rien. Le service des enseignants ne se réduit pas au temps de présence devant les élèves (réunions, préparations, corrections...). C'est donc seulement le jour de la grève que le service n'a pas été assuré, à l'exception de tous les autres jours, même hors présence des élèves.

Actualités, mouvement, carte scolaire, promotions, ... toutes les infos sur internet



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participent à sa rédaction :

Bernard BAGAGGIA

Anne BOTTEON

Claude BRUSAPORCO

Christian DOMAS

Rosario ELIA

Marie-Jeanne GARNIER

Benjamin GRANDENER

Fabien GRENOUILLET

Emmanuel GUICHARDAZ

Rita JEDYNAK

Fabienne LOREAU

Patrick LABALME

Octavie LASNE

Delphine MORAND-DU-

MARSKI

Françoise MOULINIER

Jacques NEYRAUD

Mireille PELOUX

Evelyne PERRIN

Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône Informations

Bulletin hebdomadaire

d'information

du SNUipp Rhône

BP 4583 69244 LYON

cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50

snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association

École libérée

Directeur de publication :

Bernard BAGAGGIA

CPPAP : 0610 S 07361

ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires